

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
LOT et Département limitrophes.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.
Autres départements.....			

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## L'insaisissabilité des Salaires

Il appartiendra à la Chambre, pendant la législature qui va s'ouvrir, de donner enfin une solution au problème si délicat et depuis si longtemps discuté de l'insaisissabilité des salaires ouvriers et d'achever la réforme de la loi de 1895, poursuivie dès 1897.

Avant 1895, la loi n'apportait aucune limite à la cessibilité, non plus qu'à la saisissabilité des salaires. Seuls les traitements des fonctionnaires étaient protégés. Toutefois, les tribunaux avaient pris l'habitude de ne valider les oppositions pratiquées sur les salaires qu'à concurrence d'un cinquième, le surplus étant considéré comme affecté d'un caractère alimentaire. Ils n'avaient pu d'ailleurs modifier les règles de procédure qui, étant en cette matière spéciale celle du droit commun, comportaient des formalités compliquées et très onéreuses.

La loi du 12 janvier 1895 réalisa un progrès considérable en déterminant la partie des salaires qui pourrait être saisie : un dixième, celle qui serait susceptible d'être cédée ; un autre dixième, et en simplifiant considérablement la procédure antérieure.

Ainsi qu'il est déjà arrivé, pour pas mal de réformes, celle-ci fut à peine mise en vigueur que de graves défauts s'y firent et à juste titre, relevés, et dès 1898 un important débat s'engagea de nouveau à son sujet devant la Chambre.

Convaincu que le plus sage serait de ne point autoriser de saisie-arrêt sur les salaires des ouvriers et employés, M. Plichon demanda à ses collègues de proclamer l'insaisissabilité absolue, mais il ne fut point écouté et la Chambre ne crut devoir faire plus que de modifier les règles de procédure précédemment établies.

C'est devant le Sénat que fut soutenue, pour la première fois, avec quelques chances de succès, la thèse de l'insaisissabilité.

Après une enquête laborieuse entreprise auprès des grands établissements industriels et commerciaux, la commission compétente chargea, en effet, son rapporteur, M. Choquet, sénateur de l'Oise et maire de Compiègne, de défendre un nouveau texte qui déclarait les salaires incessibles et insaisissables. Mais cette proposition vint se heurter, en séance publique, à un contre-projet de M. Savary qui reproduisait le texte de la Chambre, et ce fut le système de la saisissabilité et de la cessibilité partielles déjà admis par la Chambre qui l'emporta.

Quand le texte, légèrement retouché, revint au Palais-Bourbon, la thèse de l'insaisissabilité absolue trouva de nouveaux défenseurs notamment M. Dron, qui déposa en ce sens une proposition. D'autre part, un texte transactionnel fut rédigé par M. Bonneval, qui ne maintenait la saisissabilité du dixième que pour les dettes de fournitures d'aliments et combustibles reconnus indispensables.

C'est pour hâter le vote de la loi que la Commission du travail crut devoir se rallier au texte voté par le Sénat, qui ne comportait que des simplifications de procédure et un allègement des frais.

Faut-il aller plus loin et mettre intégralement les salaires à l'abri des poursuites des créanciers de ceux qui les ont gagnés ? Dans le sens de l'affirmative, M. Choquet faisait remarquer que cette solution offrirait l'avantage de diminuer dans de notables proportions le mauvais crédit et de ne laisser subsister que celui qui est utile et nécessaire. Il ajoutait que ce ne serait pas là une innovation dans la législation française, mais l'application nouvelle de principes déjà consacrés et, qu'au surplus, le régime de l'insaisissabilité totale est appliqué en diverses nations étrangères : en Angleterre, en Alle-

magne, en Norvège et au Brésil. A l'appui de la même thèse, M. Dron faisait valoir à son tour que l'insaisissabilité contribuerait au relèvement moral de l'ouvrier sans léser le petit commerce, et surtout qu'elle entraverait le développement de l'alcoolisme dû, pour une part certaine au crédit que grâce à la loi de 1895, l'ouvrier a trouvé chez le cabaretier.

Ces arguments ne sont point dépourvus de valeur et la commission du travail de la Chambre, tout en concluant à l'adoption du texte du Sénat, en a été suffisamment émue, pour donner d'abord son adhésion au principe de l'insaisissabilité par un vote de principe, que son rapporteur, M. Zévaès, a enregistré.

L'enquête entreprise par les soins du Sénat et bien d'autres observations consécutives démontrent, par ailleurs, l'augmentation progressive considérable qui s'est produite dans le chiffre des saisies-arrêts, depuis la mise en vigueur de la loi de 1895. Ce phénomène n'est que trop facile à expliquer. Jadis la procédure de saisie-arrêt était tellement coûteuse que beaucoup de créanciers hésitaient à s'y aventurer, de peur de ne pouvoir jamais recouvrer les frais qu'ils auraient exposés. Maintenant, ce risque a disparu, et l'on a vu pulluler une nouvelle catégorie d'intermédiaires qui, après avoir acheté des créances à vil prix font de la procédure de saisie-arrêt, leur arme habituelle et une véritable industrie qu'ils pratiquent sans le moindre ménagement.

Puis, certains commerçants ont pu, grâce aux facilités que leur donnait la loi de 1905, faire de l'emprunt coûteux et inexorable de la saisie-arrêt le moyen normal de recouvrer le prix, souvent majoré, de fournitures qu'il leur était possible de livrer, en consentant des crédits manifestement exagérés. La prospérité de ce genre de négoce a eu pour rançon l'embarras de beaucoup de modestes salariés qu'avaient tentés de trop grandes facilités de paiement. Elle a coûté cher aussi aux commerçants qui hésitaient à malmenner leurs clients et à faire de l'huissier leur encaisseur habituel.

Il serait aisé de citer d'innombrables cas d'ouvriers sur le salaire desquels il est tombé un tel déluge de saisies-arrêts qu'ils sont sûrs de ne pouvoir s'acquitter et de vivre désormais dans une insolvabilité définitive, comportant de perpétuelles retenues. Telles sont les considérations que font valoir les partisans de l'insaisissabilité ; ceux du maintien de la saisissabilité partielle ont des arguments tout aussi sérieux, car, ainsi que l'a dit très exactement M. Zévaès, dans son rapport à la Chambre : « Déclarer que le salaire de l'ouvrier est insaisissable, ce serait faire de lui un insolvable légal ».

Ce privilège singulier, qui donnerait aux gens de mauvaise foi le moyen de ne point payer leurs dettes, peut porter gravement atteinte à la dignité de l'ouvrier qui, désormais, serait assimilé à une sorte d'incapable auquel la loi ne reconnaît pas assez le discernement pour contracter des obligations valables. Ce même privilège ne manquerait pas de nuire à ses propres bénéficiaires, en leur coupant le crédit dont au cours d'événements malheureux, les meilleurs ont parfois besoin. Ajoutons encore, avec M. Zévaès, que le petit commerce déjà cruellement atteint par tant de concurrence redoutables, mérite de conserver une garantie de recouvrement, pour lui permettre de ne pas livrer le crédit au hasard de la bonne foi des uns et de leur bonne volonté stérile, ou de la mauvaise foi des autres.

Quant à la comparaison tentée avec la législation de divers autres pays, notamment de l'Angleterre et de l'Allemagne, elle gagnerait à être complétée par cette simple indication que chez nos voisins d'Outre-Manche et d'Outre-Rhin, les créanciers disposent de la contrainte par corps en matière civile, qui depuis longtemps a été abolie chez nous.

Est-ce à dire que la saisissabilité partielle doive être maintenue au profit de tous créanciers quelconques ? Ici, le problème devient particulièrement intéressant, et il convient de signaler comme très digne d'attention le texte de M. Bonneval, qui ne laisserait le droit de saisie-arrêt qu'aux fournisseurs d'aliments de première nécessité, à l'exclusion des négociants ayant livré des marchandises somptuaires. Un pareil système comporterait de grosses difficultés d'application, à cause des fraudes qui se produiraient inévitablement et de l'embarras dans lequel se trouveraient les juges de paix pour distinguer, sans tomber dans l'arbitraire, le nécessaire du superflu.

C'est à la nouvelle Chambre qu'il appartiendra de régler cette question si importante.

tion du régime des retraites des Compagnies secondaires, et à la grève des employés des chemins de fer du Sud.

Il fait observer que la première de ces questions a déjà reçu une solution par la loi des retraites et par la loi de finances, et que, d'autre part, des tentatives sont faites qui amèneront très probablement prochainement la reprise du travail.

M. Pelissier ne fait pas opposition au renvoi, auquel consent également M. Louis Martin, qui s'était joint à l'interpellation.

Sur la proposition de M. Millebrand, un projet relatif aux usines hydrauliques établies sur les cours d'eau du domaine public, est renvoyé à la fin de l'ordre du jour.

M. Baudin, actuellement à Buenos-Ayres, devant prendre la parole sur ce projet.

Le Sénat prend en considération la proposition de M. Louis Martin, relative à l'organisation départementale et cantonale, et à la suppression de la tutelle administrative.

Une Commission de 18 membres sera nommée pour étudier cette proposition.

Est également prise en considération, une proposition de M. Louis Martin, tendant à compléter le paragraphe 2 de l'article 408 du Code pénal, en y ajoutant les liquidateurs judiciaires et tous autres mandataires nommés par les tribunaux.

La discussion d'une proposition relative aux exploitations forestières est ajournée.

Le Sénat adopte le projet voté par la Chambre codifiant les lois ouvrières.

Il aborde la discussion de la proposition de MM. Rivet et Bérenger, relative à l'abrogation de l'article 340 du Code civil (interdiction de la recherche de la paternité).

M. Rivet a la parole.

M. Rivet demande au Sénat de suivre sa Commission, pour faire disparaître une des plus grandes iniquités de la Société actuelle.

L'orateur compte sur l'appui de membres influents de la Haute-Assemblée, de MM. Bérenger, de M. Cazot, par exemple. Il espère qu'enfin, après trente ans d'efforts, la cause qu'il défend va triompher.

Personne, fait-il remarquer, ne conteste ce qu'a d'odieusement injuste l'interdiction de la recherche de la paternité.

La recherche de la paternité est possible; elle existe en Angleterre, aux Etats-Unis, en Hongrie, elle est permise dans certains cas en Italie, admise en Prusse, en Bavière, en Suède. Elle n'est donc pas chose nouvelle.

Actuellement, en France, c'est l'irresponsabilité de l'homme, l'écrasement de la femme, l'abandon de l'enfant qui peut devenir une menace pour la société ; multiplicité des crimes, acquittements de ces crimes, voilà les résultats de l'article 340.

Il faut que la paternité, juridiquement constatée, soit l'équivalent de la reconnaissance volontaire. Si notre loi n'avait pour conséquence que d'empêcher quelques infanticides, elle vaudrait encore la peine de la faire. Vous corrigerez l'injustice du Code et vous inscrirez le droit dans la loi. (Vifs applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance, qui est fixée à jeudi prochain.

Et la séance est levée.

NOUVELLES EN PLUS DE TROIS LIGNES

Les jeunes souverains belges donnent à leur entourage l'exemple d'une infinie courtoisie, alliée à l'esprit le plus fin.

Récemment, la Reine choisissait le personnel de sa maison. Une grande dame hésita à accepter les fonctions de dame d'honneur.

— Voyons, dit gentiment la Reine, prenez-moi à l'essai, pour six mois...

SENAT

Séance du 7 Juin 1910

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

M. Millerand demande le renvoi à quinze jours de l'interpellation de M. Poincaré, relative à la fixa-

## Nos gardes-champêtres

D'une statistique qui vient d'être publiée, il résulte que leur nombre n'a que peu varié. Il y en avait 35.000 en 1850 ; en 1905, ils étaient 32.000. Or, ils n'ont dressé que 7.818 procès-verbaux. Si leur traitement moyen annuel est de 200 francs, comme ils se sont mis à quatre pour faire un seul procès-verbal, le prix de ce dernier revient à 800 fr. Le garde des seceaux disait, en 1900 : « Partout où ne s'étend pas la surveillance de la gendarmerie, on ne rencontre dans les campagnes que des agents dont le concours à l'œuvre de la justice donne des résultats à peu près négatifs. » Les gardes-champêtres, on le voit, ont leurs détracteurs.

Moulay-Hafid avait promis, moyennant une somme considérable, de nommer Raisouli gouverneur d'Alcazar et les tribus des environs avaient envoyé l'argent à Fez. Le sultan, paraît-il, confirme maintenant le gouverneur actuel dans ses fonctions. Il est probable que Raisouli n'hésitera pas à donner des preuves de son indignation.

La première liste de souscriptions pour le monument à élever à Charles Floquet, à Saint-Jean-Pied-de-Port, s'élève à 1.370 fr. Le monument dont l'exécution a été confiée à l'excellent sculpteur Ducuing, est en tous points remarquable. Il représente la République abaissant sur Charles Floquet, d'un mouvement plein de noblesse et d'ampleur, les palmes de la gloire. Les souscriptions sont reçues chez M. Maurice Berteaux, député de Seine-et-Oise, trésorier du comité, 2, rue du 4-septembre.

Les travaux repris

La houle a beaucoup diminué. Le vent s'est calmé, et le travail a recommencé autour du Pluviôse. La Girafe est mouillée auprès du sous-marin.

Voici le texte de la dernière communication de l'amiral Bellue :

« La houle, qui a beaucoup diminué, permet le travail des scaphandriers, mais l'eau est tellement trouble à la suite du mauvais temps de nord-est, qu'ils ne voient rien et travaillent au toucher. Ils ont pu cependant reconstruire une partie des points d'attache des chaînes, et supprimer certaines parties dangereuses au-dessous du brise-lame.

« On prend les dispositions pour tenir les chalands en dehors et près de l'avant et de l'arrière du sous-marin, avant de les conduire en rade. Mais ils ne seront amenés à l'aplomb même du sous-marin que par une mer absolument plate. On pourra, en attendant ce moment, leur faire soutenir l'extrémité des chaînes, qu'ils n'auront plus qu'à embarquer au moment propice.

« La situation du sous-marin s'est peu modifiée ; il a peut-être porté à terre et sa direction a changé. Il est orienté environ de nord-nord-est à sud-sud-ouest. »

Les deux chalands destinés au radeau du « Pluviôse » ont été conduits sur les lieux. Des chaînes vont y être fixées. Cependant, on ne prévoit aucune opération avant jeudi.

Tremblement de terre en Italie

A peine l'Italie est-elle sortie du deuil profond dans lequel la plongea l'effroyable catastrophe de Messina qu'un nouveau malheur vient fondre sur elle.

De violentes secousses de trem-

## INFORMATIONS

### Au Maroc

Moulay-Hafid avait promis, moyennant une somme considérable, de nommer Raisouli gouverneur d'Alcazar et les tribus des environs avaient envoyé l'argent à Fez. Le sultan, paraît-il, confirme maintenant le gouverneur actuel dans ses fonctions. Il est probable que Raisouli n'hésitera pas à donner des preuves de son indignation.

La première liste de souscriptions pour le monument à élever à Charles Floquet, à Saint-Jean-Pied-de-Port, s'élève à 1.370 fr. Le monument dont l'exécution a été confiée à l'excellent sculpteur Ducuing, est en tous points remarquable. Il représente la République abaissant sur Charles Floquet, d'un mouvement plein de noblesse et d'ampleur, les palmes de la gloire. Les souscriptions sont reçues chez M. Maurice Berteaux, député de Seine-et-Oise, trésorier du comité, 2, rue du 4-septembre.

Les travaux repris

La houle a beaucoup diminué. Le vent s'est calmé, et le travail a recommencé autour du Pluviôse. La Girafe est mouillée auprès du sous-marin.

Voici le texte de la dernière communication de l'amiral Bellue :

« La houle, qui a beaucoup diminué, permet le travail des scaphandriers, mais l'eau est tellement trouble à la suite du mauvais temps de nord-est, qu'ils ne voient rien et travaillent au toucher. Ils ont pu cependant reconstruire une partie des points d'attache des chaînes, et supprimer certaines parties dangereuses au-dessous du brise-lame.

« On prend les dispositions pour tenir les chalands en dehors et près de l'avant et de l'arrière du sous-marin, avant de les conduire en rade. Mais ils ne seront amenés à l'aplomb même du sous-marin que par une mer absolument plate. On pourra, en attendant ce moment, leur faire soutenir l'extrémité des chaînes, qu'ils n'auront plus qu'à embarquer au moment propice.

« La situation du sous-marin s'est peu modifiée ; il a peut-être porté à terre et sa direction a changé. Il est orienté environ de nord-nord-est à sud-sud-ouest. »

Les deux chalands destinés au radeau du « Pluviôse » ont été conduits sur les lieux. Des chaînes vont y être fixées. Cependant, on ne prévoit aucune opération avant jeudi.

Tremblement de terre en Italie

A peine l'Italie est-elle sortie du deuil profond dans lequel la plongea l'effroyable catastrophe de Messina qu'un nouveau malheur vient fondre sur elle.

De violentes secousses de trem-

blement de terre ont été ressenties mardi dans tout le sud de la péninsule, et principalement dans la région de Naples

Les premières dépêches, indiquent que le fléau a fait de nombreuses victimes.

En cette circonstance, la France, que tant de liens d'amitié attachent à la nation sœur, ressentira vivement sa nouvelle douleur.

#### Le désastre à Calitri

Une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie le 7 à 3 heures 7. La population a quitté les habitations. On ne signale toutefois aucun dégât dans la ville.

Dans la province, la commune la plus éprouvée est Calitri, où la plupart des maisons sont lézardées. Le quartier de Castello a été complètement détruit. Vingt morts déjà ont été retirés des débris.

Dans la commune de Vallata, de nombreuses maisons sont endommagées. Plusieurs se sont écroulées. Il y a un mort et plusieurs blessés.

Dans la commune de Sansizio, de nombreuses maisons sont en danger. A Lioni, il y a également des dégâts moins importants.

A San-Andréa-Conza, quelques maisons se sont écroulées, mais il n'y a aucune victime.

A Avellino, un vieillard déjà malade est mort d'émotion.

A Castelbaronia, une femme a été grièvement blessée; six autres personnes ont été légèrement contusionnées.

La population campe en plein air. Les femmes pleurent et, les yeux hagards, regardent comme des folles les hommes qui travaillent.

Des scènes déchirantes ont lieu; une mère gratte les ruines, demandant à grands cris qu'elles lui rendent son fils. D'autres, vont et viennent silencieuses et prosternées, pliant sous la grande douleur qui les étirent.

C'est la consternation générale, le deuil et aussi la terreur, car l'exemple de Messine est là, qui se dresse terrifiant.

Les blessés sont nombreux et on ne peut leur donner que des soins relatifs, tant le désarroi est grand.

Dans la commune de Vallata, de nombreuses maisons sont endommagées. Plusieurs se sont écroulées. Il y a un mort et plusieurs blessés.

#### Départ du Roi

Les nouvelles qui arrivent de la région d'Avellino sont de plus en plus alarmantes. Le village de San-Fele, près de Potenza, est complètement détruit. Le nombre des morts déjà connu est de 30.

Le ministre des travaux publics est parti pour Avellino.

Le roi est parti pour Naples, accompagné de la reine, du général Brusatti et du chirurgien Bastranello. Les souverains ont été l'objet au départ d'une chaleureuse manifestation.

#### A la Chambre

Au début de la séance, le président du Conseil répondant à plusieurs interrogations, communique les renseignements parvenus au gouvernement et confirmant les nouvelles télégraphiques au sujet du tremblement de terre. Il ajoute que toutes les dispositions ont été prises.

Le président du Conseil dépose un projet de loi en faveur des sinistrés, et demande l'urgence, qui est prononcée à l'unanimité.

La nouvelle que les souverains sont partis pour le lieu du désastre a été saluée d'applaudissements répétés sur tous les bancs.

#### Ensevelis pendant leur sommeil

La secousse a été à la fois ondulatoire et sursillatoire. Presque tous les édifices et les maisons situées à Rio-Castello se sont écroulées, ensevelissant sous les débris beaucoup de personnes surprises dans leur sommeil.

On craint qu'il y ait encore des ensevelis, en outre des vingt cadavres déjà retirés. Les travaux de sauvetage se poursuivent rapidement.

A Villata, les dégâts sont importants. Il y a plusieurs blessés. Un cadavre a été retiré des débris.

#### Grave insurrection au Mexique

Des dépêches de Vera-Cruz signalent qu'une insurrection sérieuse vient d'éclater dans le Yucatan, 50.000 indigènes ont attaqué et pillé samedi la ville de Valladolid, tuant tout les employés supérieurs du gouvernement et le préfet de police. S'étant saisis ensuite d'armes à feu, les insurgés ont épouvanté les habitants dont beaucoup se sont enfuis. Toutes les communications par chemin de fer ou par télégraphe avec la région révoltée sont interrompues; tous les télégraphistes ont été tués; le chemin de fer est détruit sur une distance de vingt milles.

Les insurgés ont attaqué trois autres villes, mais n'ont pas molesté les familles des habitants, sauf celles des fonctionnaires. On ne connaît pas encore les pertes subies, ni les dégâts matériels occasionnés par l'émeute. Six cents soldats ont été envoyés pour réprimer les désordres.

#### Petites Nouvelles

Comme le 177<sup>e</sup> régiment d'infanterie se rendait à son nouveau camp, près de Königsbruck la foudre est tombée sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> groupes de la 3<sup>e</sup> compagnie et a jeté 18 hommes à terre.

Trois hommes ont été tués sur le coup et dix blessés grièvement. Les cinq autres n'ont eu que des blessures légères.

Un arrêté du gouverneur général de Monte-Carlo affiché dans la principauté convoque les électeurs monégasques pour le 19 juin, en vue de l'élection de 21 conseillers communaux conformément au droit de vote récemment accordé par le prince à ses sujets.

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts pour le mois de mai 1910. Les recouvrements effectués se sont élevés à 262.000.300 fr., accusant une plus-value de 14.001.000 fr., par rapport aux évaluations budgétaires, et une plus-value de 18.751.500 fr., par rapport aux recouvrements effectués pendant le mois de mai 1909.

En 1908, la discussion des projets de loi à la Chambre a occupé 2.827 colonnes du Journal officiel. Or, une colonne du Journal officiel mesure 58 centimètres de longueur environ. D'où il résulte que les projets de loi ont exigé 1 kilomètre 639 mètres 66 centimètres de papier imprimé.

La cour d'appel a rejeté la demande de réhabilitation formée par le pharmacien Danval, condamné en 1878 aux travaux forcés à perpétuité et gracié en 1901.

La cour d'assises a acquitté de la Torre et Petit, accusés d'avoir tiré des coups de revolver contre les agents et le préfet de police, lors des manifestations Ferrer.

Le verdict a été accueilli par des applaudissements.

## CHRONIQUE LOCALE

### Veille d'élection

Il ne plait pas à notre confrère le Quercinois que les républicains pronostiquent de nouvelles victoires à propos des élections cantonales.

Et c'est avec dédain même qu'il parle de ces élections pour lesquelles, déclare-t-il presque, les républicains sacrifient l'état de notre marine, de notre flotte aérienne, de nos finances.

Nous ne savons pas que les partis rétrogrades, alors qu'ils obtenaient encore quelques succès électoraux, se soient distingués dans la gestion des affaires du pays; il est des gens même qui affirment qu'à ce moment-là ça marchait bien plus mal qu'aujourd'hui.

Et cependant, c'était avec une violence inouïe que les partis rétrogrades chers à notre confrère se jetaient dans les luttes électorales, voire simplement cantonales et municipales.

Mais aujourd'hui ils se sont aperçus qu'il n'y a rien à faire pour eux; leur échec est toujours prévu bien longtemps d'avance.

Est-ce que dès lors le dédain dont le Quercinois parle des élections cantonales ne serait pas tout simplement un effet produit par les échecs successifs, définitifs du parti libéral, par la constatation que ce parti n'a plus aucune chance de reconquérir une place dans le gouvernement du pays?

Si ce sont bien là les raisons du dédain de notre confrère pour les élections cantonales qui, sans aller plus loin, en juillet prochain marqueront encore dans le Lot un succès de plus pour le parti radical et radical-socialiste.

L. B.

#### Le retour du 207<sup>e</sup>

Le 207<sup>e</sup> de réserve de retour des tirs de combat est rentré mercredi matin à Cahors.

Cette rentrée n'eut lieu néanmoins qu'après une manœuvre avec le 7<sup>e</sup> de ligne.

Ce régiment avait quitté Cahors le matin à 4 heures pour aller à la rencontre du 207<sup>e</sup>.

La manœuvre fut exécutée à la Tour de Vayrols et à Saint-Cirice.

Les deux régiments firent leur rentrée dans Cahors à midi et demi.

Sur les boulevards se pressait une foule énorme qui formait la haie sur le passage des soldats.

La musique placée sur le trottoir de l'Hôtel-de-Ville jouait d'entrainants pas redoublés pendant que défilaient les troupes devant les drapeaux du 7<sup>e</sup> et du 207<sup>e</sup>.

L'allure des troupes était bonne.

Le soir, à 9 heures, la musique, les tambours et les clairons du 7<sup>e</sup> ont exécuté une retraite aux flambeaux.

Sur les boulevards une foule considérable se pressait; les établissements publics, l'Hôtel de Ville étaient brillamment illuminés, l'animation était inaccoutumée.

La musique a fait entendre divers morceaux devant la Préfecture, le monument Gambetta, l'Hôtel de Ville et le Cercle militaire.

Jeudi matin les hommes du 207<sup>e</sup> ayant accompli leur période d'instruction ont été libérés.

#### Armée de réserve

Par décret en date du 4 juin 1910, M. Rougerol, sous-lieutenant de réserve au régiment de Cahors est promu lieutenant.

### L'Aviation à Cahors

L'annonce de l'arrivée et de l'exposition d'un aéroplane dans notre ville a provoqué une vive curiosité parmi les populations de notre région.

C'est la première fois, en effet, que pareille attraction a lieu dans notre ville, et il est certain que les 15, 16, 17, 18 et 19 juin il y aura foule à Cahors pour admirer la machine volante qui est la merveilleuse curiosité du jour.

L'aviateur Lamoureux qui vient de remporter de brillants succès à Montpellier a donné des preuves de sa hardiesse: c'est un maître du volant très apprécié par les amateurs d'aviation.

#### Sinistres causés par les orages et Crédit agricole

En présence des dégâts et de la perte de récoltes que les derniers orages viennent de causer dans plusieurs communes, le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit agricole du Lot a décidé de mettre à la disposition des propriétaires sinistrés, 300.000 francs d'avance à un taux de faveur: 100.000 francs à raison de 2 fr. 50 pour cent l'an et 200.000 francs à 3 pour cent.

Les demandes d'avances peuvent être adressées à la Caisse locale la plus proche et à la Caisse locale de Cahors, rue du Lycée. Les prêts sont toujours faits sans aucun frais. Si cette somme était insuffisante, la Caisse n'hésiterait pas à ouvrir un nouveau crédit.

#### Stupides amusements

Mercredi soir, pendant la retraite aux flambeaux, des individus s'amusaient à faire éclater des pétards et un accident se produisit: un éclat de ces pétards blessa à la joue un sergent-major du 7<sup>e</sup> qui dut se faire panser à la pharmacie Artigue.

#### Conseil de révision

La clôture des listes de recrutement cantonal pour les classes 1908 et 1909 aura lieu à l'hôtel de la préfecture, le 13 juin, à deux heures du soir. Seront examinés dans cette séance les jeunes gens qui n'ont pu, pour une raison quelconque se présenter à leur chef-lieu de canton.

#### A l'instruction

Une instruction est ouverte sur une affaire de provocation de mineures à la débauche. Plusieurs individus auraient fait entrer une fillette de 15 ans dans une maison publique de Cahors.

#### Le procès du Bureau de bienfaisance d'Albas

Le tribunal civil de Cahors a eu mardi à s'occuper du procès intenté par les héritiers Pagès, au bureau de bienfaisance d'Albas. Voici l'exposé de l'affaire:

Par son testament olographe en date du 17 septembre 1849, Mme Elisabeth Pagès, veuve Carrié, après avoir désigné les legs qu'elle faisait en faveur des héritiers directs institua le bureau de bienfaisance de la commune d'Albas pour son héritier universel. Toutefois, elle spécifiait qu'elle entendait qu'il fût fondé à Albas, dans sa maison d'habitation, un établissement charitable, et, en même temps, une maison d'enseignement gratuit, dirigé uniquement par des religieuses désignées par l'évêque de Cahors. Elle affectait à cet établissement les revenus de sa propriété dite Filières, laquelle propriété fut vendue, de son vivant, par le bureau de bienfaisance. Le

produit de cette vente s'éleva à 23.000 francs qui, placés à cette époque en rentes sur l'Etat, ont produit un intérêt annuel de 1.000 francs.

Cette somme de 1.000 francs qui, conformément aux volontés de la testatrice devait être affectée à rétribuer les services rendus par les religieuses, fut régulièrement payée jusqu'en 1900. A cette époque, les administrateurs du bureau de bienfaisance, jugeant que les religieuses ne se conformaient pas aux désirs exprimés par la testatrice, se crurent autorisés à refuser le versement à ces religieuses des 1.000 francs. Le tribunal civil de Cahors puis la cour d'Agen, les condamnant à payer uniquement à des religieuses la somme de 1.000 fr. conformément aux volontés de la testatrice.

En 1908, les nouveaux administrateurs du bureau de bienfaisance se trouvaient en présence de la loi de 1901 sur les associations congréganistes. De plus, la loi Briand, relative à la fermeture des établissements congréganistes, venait d'être mise à exécution. Les administrateurs crurent, le 9 décembre devoir réserver ladite somme de 1.000 francs, jusqu'à ce que les religieuses fussent en règle avec la loi.

Mais en vertu d'une assignation faite au bureau de bienfaisance le 15 mars 1910, Mme Veuve Pagès, Mme Veuve Watin, sa fille, en leur qualité d'héritiers directs, Mlle Dantony, religieuse du couvent de Vaylats et Mmes Louradour et Jarguel, sécularisées, en leur qualité de personnes désignées par l'évêque, revendiquent cette somme de 1.000 francs à leur profit.

De son côté, le bureau de bienfaisance ne conteste pas qu'il ne doive, conformément à la volonté de la testatrice, verser la somme de 1.000 francs entre les mains des religieuses. Il est prêt à payer, mais uniquement à des religieuses.

De là, le procès actuel. Les intérêts du bureau de bienfaisance sont soutenus par M<sup>e</sup> Lacaze; ceux des demandeurs, par M<sup>e</sup> de Valon.

Les deux audiences de mardi ont été remplies par la plaidoirie de M<sup>e</sup> de Valon, au nom des héritiers et des personnes désignées par l'évêque.

Mercredi matin, à dix heures, les débats concernant le procès intenté au bureau de bienfaisance par les héritiers Pagès ont continué.

M<sup>e</sup> Lacaze a soutenu les droits et les devoirs des administrateurs du bureau de bienfaisance délégués par M. le préfet.

Dans une éloquente plaidoirie, il a tout d'abord déclaré que la majorité du bureau de bienfaisance ne se refuse pas à payer la rente en vertu du testament de 1849 aux religieuses désignées par l'évêque. Il a également démontré que le bureau de bienfaisance devait payer ladite somme à des religieuses, mais rien qu'à des religieuses, et qu'il était impossible, même à l'évêque, de substituer des laïques à des religieuses.

Le jugement est renvoyé à huitaine.

#### Excursion scientifique

La Société des Etudes du Lot organise pour le jeudi 16 juin, une promenade archéologique. Elle visitera Velles, les restes de l'Aqueduc Romain, Polémie, le roc d'Aucor, Murcens, Coronzac et Saint-Martin-de-Vers. Elle prie ses membres correspondants de la région, de vouloir se joindre à elle.

Les inscriptions sont reçues jusqu'à dimanche chez M. Rames, sous-ingénieur, rue Saint-Géry, à Cahors.

#### Tribunal correctionnel

Audience du mardi 7 juin 1910

##### VAGABONDAGE

Le tribunal inflige un mois de prison et 25 francs d'amende à Paul Chambon, 32 ans, ajusteur mécanicien, ancien chauffeur à la compagnie d'Orléans, sans domicile fixe, poursuivi pour vagabondage, infraction à la police des chemins de fer et escroquerie.

Cet individu, qui est né à Périgueux, a déjà été l'objet de deux condamnations, la dernière prononcée par le tribunal correctionnel de Périgueux, le 30 novembre dernier, le condamnant par défaut à un mois de prison pour escroquerie.

##### VOL

Le 30 mai dernier, M. Auguste Mourgues, cordonnier à Gidon, apercevait de son atelier une jeune femme qui cherchait à s'introduire sans être vue dans l'épicerie Brondel.

Il pénétra aussitôt dans ce magasin et aperçut la nommée Hortense Urrutia, 17 ans, vannière ambulante, vivant dans une roulotte avec un concubin et trois enfants, qui tenait d'une main un porte-monnaie et de l'autre la clef du tiroir du comptoir.

M. Mourgues appela M. Brondel et sa femme qui ne purent affirmer, n'ayant pas fait la caisse depuis la veille, que de l'argent avait été soustrait.

On trouva sur l'inculpée une somme de 1 fr. 10.

Cette fille, qui est originaire de Mirande (Gers), a déjà été condamnée par le tribunal correctionnel de Montpellier, le 17 mai 1909, à un mois de prison avec sursis pour vol.

Elle fut arrêtée et conduite à Cazals par les gendarmes Marin et Sourzat.

A l'audience elle nie avec énergie; néanmoins, le tribunal lui inflige huit jours de prison.

#### Trophée de France

A la suite de la course du « Trophée de France », qui a eu lieu dimanche à Cahors, une protestation vient d'être adressée de St-Céré contre deux coureurs Tardieu et Guichard.

L'auteur de la protestation déclare que ces deux coureurs se seraient fait entraîner par une automobile.

#### CHANGEMENT de DOMICILE

A dater du 20 Juin prochain, le CABINET DE CONSULTATIONS de

### M. MAURY

CHIRURGIEN-DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

sera transféré 8, RUE FÉNELON, en face la Halle.

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 6 h.

## Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier!

Paris, 8 juin, 1 h. 26 s.

### Les Réservistes du 240<sup>e</sup>

Les réservistes du 240<sup>e</sup>, de Nîmes, ont été libérés dans la matinée; il n'y a eu aucun incident. Les réservistes punis ont été écroués à la prison.

vre qui brillait à côté des chenets étincelants. Il y avait dans les chambres à coucher des odeurs de savon que la lavande ne pouvait chasser. Il y avait des effluves de vitriol tout autour des objets en cuivre très abondants au Grand-Cerf, et s'il existe des ornements qui soient plus que d'autres à même de faire gretter, à coup sûr, les ornements en cuivre parfaitement polis, sont du nombre.

Il n'était, s'il fallait en croire le maître d'hôtel, pas de plat inventé par un cuisinier mortel que le voyageur installé au Grand-Cerf ne pût avoir; mais quelles que fussent les idées ambitieuses du susdit voyageur au sujet de son idée, elles aboutissaient toujours de manière ou d'autre à la commande d'un poulet, d'une tranche de jambon frit, de quelques côtelettes et d'une tartine.

En certains jours particuliers, il était possible de trouver au Grand-Cerf plusieurs espèces de poissons, mais il était rare que le voyageur eût la chance d'arriver au bon moment.

Clément installa Marguerite et la veuve dans un salon où quarante personnes environ se fussent trouvées très à leur aise.

(A suivre).

FEUILLETON DU Journal du Lot 113

## LES RÉPROUVÉS

Par CH. BERNARD-DÉROCHE

XLII

Austin fait un sacrifice

— Chère mère, n'aies pas l'air si intriguée, ajouta Clément: tout ceci doit rester secret pour le moment. Prends patience et aies confiance en moi.

— Oui, mon cher enfant, dit Mme Austin au bout d'un moment, j'aurai en toi une confiance entière, car je sais combien tu es bon. Mais, je n'aime pas les secrets, Clément, ils me mettent toujours mal à mon aise.

La conversation sur ce sujet n'alla pas plus loin, il fut convenu ensuite que Mme Austin et Marguerite se prépareraient à partir au commencement de la semaine suivante, époque à laquelle Clément serait débarrassé de tous ses engagements envers M. Dunbar.

Marguerite avait attendu avec beaucoup de patience le moment

où Clément serait libre de lui venir en aide de toutes ses forces pour la tâche terrible qu'elle avait à remplir... la découverte du crime de Dunbar.

— Vous irez à Shorncliffe avec ma mère, dit Clément dans la soirée qui suivit sa conversation avec la veuve, vous irez avec elle, Marguerite, sous prétexte d'un petit voyage d'agrément. Une fois arrivés, nous nous arrangerons pour avoir une entrevue avec M. Dunbar. Il est prisonnier à Maudeley où le retienent les suites de son accident de l'autre jour, mais M. Balder dit qu'il n'est pas assez malade pour refuser de recevoir ses visiteurs. Nous pourrions donc compléter une entrevue entre vous et lui. Vous tenez toujours à votre premier projet, vous désirez toujours voir Dunbar?

— Oui, répondit Marguerite réfléchissant. Je veux le voir. Je veux regarder face à face l'homme que je crois être le meurtrier de mon père. Je ne sais pas comment cela se fait, mais cette idée domine en moi depuis que j'ai appris ce terrible voyage à Winchester, depuis que j'ai été informée que mon père avait été assassiné en voyageant avec Dunbar. Il se peut, comme vous le dites, qu'il soit plus prudent de veiller et d'attendre de peur

de donner l'alarme à cet homme. Mais je ne me sens pas capable d'être prudente. Je veux le voir. Je veux le regarder en face et voir s'il osera soutenir mon regard.

— Vous le verrez donc, ma chère amie. L'instinct d'une femme vaut quelquefois mieux que toute la sagesse d'un homme.

Vous verrez Dunbar. Je sais que mon ancien ami de collège, Lovel, m'aidera de cœur et d'âme. Je suis retourné chez les agents de Scotland Yard et je leur ai raconté minutieusement la scène qui s'est passée à la banque, mais ils se sont contentés de hausser les épaules en disant que cela était étrange, mais que cela ne suffisait pas pour agir. Arthur peut nous aider mieux que personne, car il a assisté à l'enquête et à l'interrogatoire des témoins à Winchester.

Si Marguerite et Clément eussent eu un autre projet en tête que celui qui les conduisait dans le comté de Warwick, le voyage à Shorncliffe aurait pu être très agréable pour eux.

Pour Marguerite, assise commodément dans le coin d'un wagon de première classe et ayant à ses côtés l'homme qu'elle aimait, ce voyage eût du moins le charme de la nouveauté.

Jusqu'à cette époque ses voyages

n'avaient été que de longs et ennuyeux pèlerinages dans les wagons de troisième classe à courants d'air, à voisins bruyants et où l'atmosphère était saturée des parfums nauséabonds de toutes sortes de spiritueux.

Son existence avait été pénible et constamment assombrie par le voile épais de la honte. C'était chose nouvelle pour elle que d'être tranquillement assise à regarder les prairies, les villas au murs blancs scintillant dans le lointain, les bosquets épars çà et là, les villages et les eaux bleues qui miroaient au soleil d'hiver.

C'était chose nouvelle pour elle d'être aimée par des personnes dont l'esprit n'était pas aigri par les souvenirs amers de l'injure et du crime. C'était chose nouvelle pour elle d'entendre des voix douces, des paroles tendres et de respirer l'air pur et serein qui entourait ceux qui mènent l'existence vertueuse des gens ayant la crainte de Dieu.

Mais il est rare que là où brille le soleil l'ombre n'existe pas. L'ombre qui pesait actuellement sur la vie de Marguerite était celle de la tâche prochaine... cette horrible tâche qu'il fallait remplir avant qu'elle pût remercier Dieu de ses bontés et être heureuse.

## Au tour du « Pluviôse »

Deux chalands ont été amenés sur le « Pluviôse » ; ils sont prêts à recevoir les chaînes quand on les retrouvera. Les scaphandriers travaillent difficilement à raison de la houle et de l'opacité des eaux.

## Telegrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 9 juin 10 h. 30 m.

### Aviation

Deux officiers, montés sur un aéroplane militaire, ont quitté Mourmelon à 3 heures du matin, allant à Paris. Ils ont atterri à Vincennes à 7 heures 10.

Paris, 9 juin, 1 h. 20 s.

### Conseil des Ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin. M. Briand a lu la déclaration du gouvernement et a annoncé qu'il acceptera la discussion immédiate des interpellations annoncées. Le ministre de la marine a annoncé que le « Pluviôse » pénétrerait probablement ce soir dans le port de Calais.

AGENCE FOURNIER.

### NOUVEAU DOCTEUR

Nous sommes heureux d'annoncer que M. le Docteur Lasaygues, précédemment à Prayssac, est définitivement installé à Cahors, rue Emile Zola (Maison Vincens), derrière le Palais de Justice.

### Arrondissement de Cahors

#### Labenque

Vandalisme. — Dans la nuit du dimanche au lundi, des vandales ont coupé les trois belles treilles que M. Lezoniet, restaurateur, avait devant sa porte. Plainte a été portée à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

#### Castelfranc

Conseil municipal. — Le conseil, réuni dimanche, a approuvé les exercices des budgets de 1910 et les comptes de gestion et du bureau de bienfaisance. Une concession simple de distribution électrique (monopole) avec la compagnie d'électricité de Prayssac. L'achat de terrain pour l'élargissement du chemin numéro 9 est voté. Approbation est donnée par le conseil aux modifications des foires des Junies.

Vote d'un vœu en faveur de l'achèvement du chemin numéro 50, de Peyrilles à Saint-Matré.

A l'unanimité, le conseil renouvelle avec insistance le vœu que la compagnie d'Orléans prenne en bonne considération la demande faite pour une « halte-arrêt » au pont de Castelfranc.

#### Montcuq

On nous prie d'insérer la communication suivante :

Aux Electeurs du Canton de Montcuq

Mes chers compatriotes, Sollicité par un grand nombre de mes amis du Canton de Montcuq, de poser ma candidature aux élections de juillet prochain pour le Conseil d'arrondissement, j'ai l'honneur de vous informer que, déférant à ce désir, je poserai à cette époque devant le corps électoral du Canton de Montcuq, ma candidature au Conseil d'Arrondissement.

Un certain nombre d'affaires intéressantes le Canton, notamment la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Cahors à Moissac sont toujours en suspens au détriment de nos intérêts bien légitimes. Il est temps de les faire aboutir ; aussi, j'espère que le mandat que vous voudrez bien m'accorder, me donnera l'autorité nécessaire pour atteindre le but que nous poursuivons depuis si longtemps.

Ultime, je vous soumettrai mon programme visant à la fois les intérêts politiques et généraux du Canton.

Avec mes meilleurs sentiments de confraternité républicaine, veuillez agréer, mes chers compatriotes, l'hommage de mon dévouement le plus absolu aux intérêts généraux du Canton.

Vive le Canton de Montcuq !  
Vive la République démocratique et sociale !  
Le 8 juin 1910.

L. LAGARD,

Ingénieur des Arts et Manufactures, Conseiller municipal de la ville de Montcuq, Chevalier de la Légion d'Honneur.

#### Puy-l'Évêque

Union sportive. — Lundi dernier, notre jeune société d'Union sportive puy-l'évêquoise s'est rencontrée avec la Société fuméloise.

Malgré l'absence de deux de ses meilleurs équipiers, elle a pu tenir bon rang.

Voici les divers prix qui lui ont été attribués :

Saut en hauteur avec élan et sans élan, premier prix. — Saut en longueur sans élan, premier prix. — Lancement du poids et course de 1.500 mètres, premier prix. — Course de 100 mètres, deuxième prix. — Course des 400 mètres, deuxième et troisième prix.

Nous ne pouvons que féliciter notre jeune Société sportive qui, malgré son peu d'entraînement, a fait preuve de grandes qualités athlétiques et a failli remporter le challenge qu'elle a si vaillamment disputé aux Fumélois.

#### Duravel

L'élection municipale. — M. Henri Daymard, huissier à Duravel, a été désigné par le comité républicain, comme candidat à l'élection municipale du 12 juin.

Son concurrent choisi par M. le docteur Cassaignes, conseiller général, et patronné par M. Calassou, ancien maire, sera M. Capoulon, propriétaire.

Les républicains voteront pour M. Henri Daymard.

Voici la profession de foi que M. Daymard adresse aux électeurs :

Aux Electeurs de la Section de Duravel

Mes chers concitoyens,

Appelés à élire un membre du Conseil municipal pour compléter votre assemblée communale et cédant aux sollicitations d'amis personnels et politiques, je soumetts mon nom à vos libres suffrages.

Depuis que j'ai l'âge d'homme, je me suis toujours intéressé, de près ou de loin, sans être autorisé à y prendre une part bien effective, à la prospérité de notre chère commune, qui me semblait et me semble encore posséder tous les éléments intellectuels et moraux et les ressources pécuniaires voulues pour faire d'elle, avec le concours de toutes les bonnes volontés, une élégante, riche et riante cité.

Si j'ai l'honneur d'être votre élu, tous mes efforts tendront : 1° à collaborer, avec un soin jaloux, à une bonne administration communale et à un contrôle minutieux de nos finances. — 2° Nos côtes, mal desservis, devront être dotés, dans le plus bref délai possible, des routes qui leur font actuellement défaut. — 3° Provisoirement, et en attendant la confection de ces routes, je demanderai que tous les chemins ruraux soient l'objet des réparations nécessaires et entretenus à l'avenir dans un bon état de viabilité.

J'inclinerai pour la suppression de nos foires mensuelles et la création de quatre foires qui se tiendraient à jours fixes au chef-lieu de notre commune.

J'appellerai l'attention toute spéciale des membres de notre Assemblée communale sur la création : 1° d'une Société de Secours Mutuels ; 2° d'une Mutuelle-Bétail, et 3° d'une Caisse de Crédit Agricole, qui fonctionnent dans certaines communes, lesquelles se félicitent de les posséder.

J'appellerai également leur attention pour que, sans un plus long retard, il soit procédé à la fixation du nombre des postes-paragère et à la désignation des divers points de la commune sur lesquels ils doivent être établis.

Et, maintenant, passant à mon programme politique, je déploie ouvertement mon drapeau et je dis : Si jeune, j'ai été démocrate, vieux, je reste démocrate.

Adversaire irréductible de l'arbitraire et du favoritisme, je suis partisan d'une République d'ordre et de paix, nettement orientée vers le progrès social, et je suis de ceux qui pensent et qui disent à la face de quiconque que, lorsqu'un grand peuple comme le nôtre est parvenu à l'apogée de la civilisation, tous les citoyens véritablement dignes de ce nom ont pour premier devoir d'aider, par une action commune, à l'éclosion des lois réformatrices qui sont inspirées par l'esprit de justice et de fraternité et qui sont de nature à améliorer le sort matériel et moral de chacun et de tous.

Vive Duravel !

Vive la République des réformes !

Henri DAYMARD,

Huissier.

### Arrondissement de Figeac

#### Carayac

Conseil municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour dimanche prochain, 12 juin, à l'issue de la dernière messe.

#### Latronquière

Résultat du concours du 5 juin. — Taureaux de Salers. — 1. Lacroix, à Barrès ; 2. Vermande, à Liffernet ; 3. Teyssédou, à Saint-Cirgues ; 4. Pfreyne au Theil (Calviac) ; 5. Canet, à Cros (Soucey-rac).  
Taureaux limousins. — 1. Esti-

val, à Lavitarelle, médaille d'argent.

Vaches d'Auvergne suitées. — 1. Couderc, à Gouteridonde ; 2. Gouzou, à Pèchuzal ; 3. Gasquet, à Latronquière ; 4. Malroux à Ferlu (Bessonnes) ; 5. Mme veuve Bex, à Nozières (Terrou).

Vaches d'Auvergne pleines. — 1. Moncany, à Labessières ; 2. Rhodes, à Vespici ; 3. Vermande, à Massenguiral ; 4. Gazal, au Pau ; 5. Isserte, à Latronquière ; 6. Pouget à Gorges ; 7. Landes, au Mazet (Terrou).

Vaches limousines suitées. — 1. Cassan, à Maleviolle ; 2. Rigal, à Gorges.

Vaches limousines pleines. — 1. Ségéric, à Lasbordes (Soucey-rac) ; 2. Vermande, à Lourtet-Gorges ; 3. Justin Gouzou, à Mincontié.

Verrats. — 1. Venries, au Dintal, médaille d'argent ; 2. Rigal, à Gorges ; 3. Teyssédou, à Entraygues ; 4. Lacroix, à Mergouillat ; 5. Vermande à Liffernet ; 6. Conné, à Sennailac.

Truies suitées. — 1. Lacout, à Lentuéjoul ; 2. Peyrat, à Poutiac ; 3. Venries, à Latronquière ; 4. Cances, à Gouteridonde.

Truies pleines. — 1. Lacroix, à Mergouillat ; 2. Renac, à Pratuoc ; 3. Malroux, à Ferlu ; 4. Justin Gouzou, à Mincontié ; 5. Venries, au Dintal ; 6. Castanié, à Poutiac ; 7. Gouzou, à Pèchuzal.

Béliers. — 1. Landes, à Lacam ; 2. Moncany, à Pèchuzal ; 3. Bardet à Laprade ; 4. Mage, à Lentuéjoul, diplôme et médaille de bronze ; 5. Doucet, au Theil ; 6. Mme veuve Moulène, à Lavernière.

#### St-Céré

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche.

Le conseil approuve le compte administratif de M. le maire et le compte de gestion du receveur municipal de l'exercice 1909. Ces deux comptes présentent un excédent de recettes de 12.610 fr. 20 sur lesquels l'excédent libre, par suite des restes à payer est de 5.388 francs.

Ces deux comptes sont approuvés à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'établissement du budget supplémentaire de 1910 sur lequel sont inscrits des crédits pour la continuation des études en vue de l'adduction des eaux, pour la pose des rampes en fer aux escaliers qui conduisent des quais à la rivière pour réparations aux bâtiments de l'abattoir et de l'école supérieure de garçons et à la salle des délibérations du conseil municipal ; pour paiement de terrains cédés à la voie publique par voie d'alignement pour curage des canaux de la ville, pour cimentage de la passerelle des Récollets, pour réparations à la rue des Boucheries, pour construction d'un abri au lavoir du jardin public, etc.

Le conseil vote le budget primitif de 1911. Les recettes ordinaires en sont fixées à 19.329 fr. 60, les dépenses ordinaires à 27.595 fr. d'où un excédent de dépenses de 8.265 fr. 40 qui sera comblé au moyen du vote de 35 centimes additionnels au principal des quatre contributions.

Le conseil approuve ensuite les budgets de l'hospice et du bureau de bienfaisance.

M. le maire donne lecture d'une lettre par laquelle les jeunes gens de la classe 1910 informent la municipalité que, pour divers motifs exposés dans cette lettre, il ne leur est pas possible d'assurer comme il conviendrait, l'organisation de la prochaine fête locale. Ils estiment que cette œuvre relève plutôt de l'initiative du conseil municipal.

Le conseil approuve le budget des chemins vicinaux de 1911 et décide d'affecter une partie des fonds disponibles de la vicinalité à la couverture du ruisseau de Narbonne le long de la rue de La Croix de Lagarde.

La taxe vicinale en remplacement des journées de prestations est maintenue pour 1911.

Les règlements et tarif de l'octroi sont prorogés pour une nouvelle période de 5 années à dater du premier janvier prochain.

Sur la proposition de M. Rougery, le conseil décide de demander à l'administration des tramways du Quercy : 1. de modérer l'allure des trams dans l'intérieur de la ville ; 2. d'inviter ses mécaniciens et chauffeurs à prendre des précautions afin que les locomotives dégagent le moins possible dans la traversée de la ville.

Le conseil examine des demandes au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905.

Foire. — Notre foire du 6 juin a été favorisée par un temps superbe. Voici les cours pratiqués.

Place de la République. — Les veaux ont été vendus de 80 centimes à 1 franc le kilo ; les bœufs gras de 37 à 40 francs les 50 kilos ; les bœufs d'attelage de 500 à 900 francs la paire.

Place Gambetta. — Les moutons ont valu de 30 à 36 francs pièce.

Boulevard Carnot. — Les porcelets ont été vendus de 15 à 35 francs pièce. Beaucoup d'animaux amenés ; vente calme.

Halle aux grains. — Le froment a été vendu de 16,75 à 17,50 ; le seigle de 11,50 à 12 francs ; l'avoine, de 7,75 à 8,25 ; le maïs, 16 francs le blanc, et le rouge, 17 francs ; le sarrasin, de 14,50 à 15 francs, le tout le sac de 80 litres.

Place du marché. — Beaucoup de légumes rapidement enlevés : les plants de betteraves ont été vendus de 35 à 50 centimes le cent ; les plants de choux aux mêmes prix.

Place de l'Eglise. — Les poules ont été vendues, 75 centimes la livre ; les poulets, de 1,25 à 1,50 la livre ; les œufs valaient 65 centimes à 70 centimes la douzaine.

### Arrondissement de Gourdon

#### Gourdon

Les fêtes. — La Commission des fêtes réunie avant-hier s'est occupée de la question des illuminations.

Divers projets furent étudiés et finalement il fut arrêté que l'embranchement de Gourdon aurait lieu par l'éclairage électrique.

Ce sera d'un fœrique effet, car 1.500 lampes seront installées par les soins de M. Aguzou, électricien à Cahors, qui a été chargé de faire cette installation.

Avenir du prolétariat. — Deux de nos concitoyennes, Mmes Bardes et Salvetat se sont trouvées au nombre des élus au 31<sup>e</sup> tirage d'amortissement de la société civile l'Avenir du Prolétariat. Pour la seconde fois, la chance les favorise et les fait bénéficier d'un billet de 100 francs.

Tribunal correctionnel. — Audience du 6 juin. — Une seule affaire concernant un vol de bicyclette, commis par le sieur Ferdinand Taurent, de Saint-Céré.

Le prévenu, qui a restitué l'objet volé, fait défaut. Quinze jours de prison et les dépens.

Octroi. — Les recettes du mois de mai s'élèvent à la somme de 1.560 fr. 76 portant le total des 5 premiers mois à 8.857 fr. 96.

#### Ginouillac

Ecole de garçons. — Le traité passé avec M. Antoine Delgat, adjudicataire des travaux de construction d'un préau à l'école des garçons vient d'être approuvé par M. le préfet du Lot.

#### Martel

Eclairage public. — A partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, la ville de Martel sera éclairée au gaz acétylène. Le traité passé avec M. Auguste Alvitre, concessionnaire vient d'être approuvé.

#### Cressensac

Foire. — Notre foire du 5, abondamment pourvue en bestiaux, a été l'objet de nombreuses transactions. Bœufs d'attelage dans les prix de 700 à 900 fr. la paire ; veaux, de 400 à 600 fr. la paire.

Vente presque nulle pour les moutons et porcelets.

La volaille vaut 1 fr. la livre ; lapins, 40 centimes la livre ; pigeons, 1 fr. 30 la paire.

Œufs, 60 centimes la douzaine.

#### Salviac

Rechargement cylindre. — La Grand-Rue de Salviac est en voie de rechargement. Pour éviter tout encombrement il est prudent de passer dans la rue Basse.

Ce travail pensons-nous sera terminé sous peu de jours.

Les plantations de tabacs. — Malgré une température plutôt inclemente et des averses par intervalle, nos agriculteurs se décident à faire leurs plantations de tabacs.

Il serait à souhaiter que le beau temps revienne car si les pluies persistent, cette récolte qui est une source de revenus pour notre population sera complètement compromise.

#### Souillac

Les écorces. — Les ventes d'écorces sont actives ; cette semaine les charrettes font queue à la bascule publique. Les propriétaires hâtent leurs livraisons pour effectuer leurs ventes dans les conditions favorables offertes par la chaleur actuelle.

Les cours sont à 7 francs la charge, soit les trois quintaux.

#### Vayrac

Ecole mixte de Mézels. — Le procès-verbal d'adjudication des travaux de construction d'une école mixte à Mézels, section de la commune de Vayrac, a reçu l'approbation de l'autorité préfectorale.

Les Pilules Suisses sont le meilleur dépuratif Elles guérissent les maux d'estomac et la constipation. 1 fr. 50 la boîte. Glaescl, ph. 23, r. Grammont, Paris.

ANÉMIE PALES COULEURS, NEURASTHÉNIE, FLUeurs BLANCHES, CONValescence



EN 20 JOURS GUERISON RADICALE et INFALLIBLE par le LÉLIXIR ou CONFITURE S'VINCENT DE PAUL

Officiellement admis par le Service de Santé du Ministère des Colonies. PELOULE, Ph<sup>m</sup>, 2, Faub<sup>m</sup> St-Denis, Paris. 7<sup>m</sup> Ph<sup>m</sup>, Industrieuse.

Dépôts : CAHORS. Ph<sup>m</sup> de la CROIX-ROUGE — FOURNIE, G<sup>d</sup> Ph<sup>m</sup> MODERNE

### Bibliographie

#### JOURNAL DE LA JEUNESSE

Sommaire de la 1957<sup>e</sup> livraison (4 juin 1910)

Noblesse et patrie, par H. de Charliou. Les Secrets de la Prestidigitation : Le coffre-fort inutile. — Fabrique de cannes, par Pierre de Mériel. — Tente Météore, par Gustave Marchal. — Fable irlandaise. — Bienfaits et méfaits du lierre, par H. Norval.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Union postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

#### LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 11 juin

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen, et du catalogue des primes de librairie (26 fr. de livres par an).

#### PARTIE LITTÉRAIRE

Comte d'Haussonville, de l'Académie française, Eugène-Melchior de Vogüé. — Robert Valléry-Radot, Leur Royaume (III). — F. Dupin de Saint-André, Une fondatrice de religion : Mary Baker Eddy (II). — Léonce Depont, Poèmes. — Charles Epry, Le Recul des côtes. — Jean Chantavoine, Chronique musicale.

Les Faits et les Idées au jour le jour. — Revue des revues étrangères. — La Vie mondaine et familiale. — La Vie musicale. — La Vie pratique et médicale. — Chronique agricole, sportive et financière.

#### PARTIE ILLUSTRÉE

Eugène-Melchior de Vogüé, de l'Académie Française.

A la Société des conférences, M. Maurice Donnay, de l'Académie Française.

A l'Académie Française : M. Henry de Régnier, par Cappelletto (Salon d'1910).

Le monument de François Coppée, inauguré le 5 juin, place St-François-Xavier, à Paris.

Retenue des Chambres : M. Louis Passy, député de l'Eure, doyen d'âge de la Chambre, quittant le Palais-Bourbon après avoir présidé le 1<sup>er</sup> juin, la séance de rentrée. — M. Chauvin-Servinière, le plus jeune député de France, entrant au Palais-Bourbon, le jour de la séance de rentrée. — La séance du 1<sup>er</sup> juin à la Chambre des députés : M. Louis Passy, doyen d'âge, prononçant son discours. — M. Jaurès entrant au Palais-Bourbon.

La mission turque à Paris : Le prince héritier de Turquie. — Le prince héritier de Turquie et la mission turque à Issy-les-Moulineaux, dans le hangar des dirigeables Bayard-Clément.

Au pôle sud : Le docteur Charcot, chef de la mission d'exploration au Pôle Sud, commandant le « Pourquoi-Pas ? », vient de rentrer en France. — Le « Pourquoi-Pas ? » à son retour en France.

Actualités : Anniversaire de la Commune, le 28 mai 1910 : M. Vaillant, député de la Seine, veut prononcer un discours au cimetière du Père-Lachaise, M. Lépine s'y oppose. — Manifestation socialiste à Paris pour l'anniversaire de la Commune, le 28 mai.

A Bagatelle : Portrait d'enfant, par Carrier-Belleuse. — Portrait d'enfant, par Gervey.

Une fondatrice de religion : Mary Baker Eddy.

L'Instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

#### Mon Chez Moi

Vient de paraître le numéro du 10 juin de Mon chez moi, y lire :

Chronique sur le Salon des Artistes Français d'Estienne. — La nouvelle de Marcel Prévost : « Journal de jeune fille. » — La Gymnastique chez soi. — L'Art des Bouquets de Faideau. — Les maisons démontables de Mansvic. — Article d'Economie domestique et ménagère. — La Mode. — Le roman « La Raçon du Bonheur » toujours si goûté et si apprécié, du Maître George Haurigot.

Nous rappelons que l'abonne-

ment à ce beau magazine ne coûte que 3 fr. 50 par an.

Mon chez moi est à la portée de tous et peut être mis entre toutes les mains.

Demandez un numéro spécimen à M. l'Administrateur de Mon chez moi, 52, rue des Saints-Pères, qui se fera un plaisir de l'envoyer gratuitement à toute personne qui en fera la demande.

#### Mon Bureau

Vient de paraître le numéro de mai de Mon Bureau, y lire les intéressantes études ayant pour titre :

« Les centres de la vente au détail dans le Monde ». — Business Exposition de Francfort. — Invention et nouveautés. — La Foire de Paris. — Question de contrôle et de comptabilité. — Petits systèmes. — L'Enseignement commercial et industriel en France. — Enquête sur l'écriture sténographique. — Valeur du temps, etc., etc.

Mon Bureau organise le premier congrès international du Bureau Moderne, qui se tiendra à Paris, salles du Tivoli Vauxhall du 23 au 30 juin prochain. — Ce Congrès d'un intérêt sans précédent pour les commerçants et les industriels est assuré du plus grand succès.

Mon Bureau donne dans son numéro de Mai, toutes les indications utiles aux personnes désireuses d'avoir des renseignements sur le Congrès et d'y assister.

L'Administration de Mon Bureau offre gratuitement, à toute personne qui en fera la demande, un numéro spécimen. Ecrire à M. l'Administrateur de Mon Bureau, 52, rue des Saints-Pères, 52, Paris.

### VARICES-PHLEBITE

Les Varices sont des dilatations veineuses, qui occasionnent de la pesanteur, de l'engourdissement et de la douleur. Leur rupture engendre les Ulcères variqueux qui sont difficilement guérissables.

La Phlébite est une redoutable inflammation des veines qui peut se compliquer d'embolie mortelle, et qui dans les cas moins graves amène des gonflements, des douleurs et souvent même de l'impotence.

La plupart des Médecins prescrivent avec succès contre ces affections l'Élixir de Virginie Nyrdahl. Mais il faut se rappeler qu'il n'existe qu'un seul produit ayant droit au nom d'Élixir de Virginie ; il porte toujours la signature de garantie Nyrdahl.

Envoi gratuit de la brochure explicative de 148 pages en écrivant : Produits Nyrdahl, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris.

### FORCEVIRILE

retrovois à tout âge par l'analyse scientifique et intensive de Dr-ORHINY, 20, rue Richer, Paris. Efficacité garantie. Jamais d'insuccès. Notice explicative gratis et franco sur demande.

Conseil du Docteur  
Après chaque Repas prenez une  
**FRANCISCAINE**  
Jaune ou Verte  
Seuls Concessionnaires : H. BACIL & Co - Cahors (Lot).

### Garage Moderne

Réparation et transformation d'automobiles et Cycles de toutes marques

Vente, Location, Achat, Échange  
Application Industrielle et Agricole  
de tous genres de moteurs

Exclusivité de la marque **TERROT**  
de la **MOTOSACOCHE** (etc.)  
STOCK PNEUS Gaulois et Electric

INSTALLATION DE MOTEURS et LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

### FAUGE

Mécanicien

97, Boulevard Gambetta, 97, Cahors

Prochainement pour cause d'agrandissement les magasins et atelier seront transférés en face le Tribunal.

### LA PHOSPHODE

est le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE, Cahors

**Chemin de Fer d'Orléans**

Trains spéciaux à prix réduits organisés au départ de l'Aveyron, du Lot, de l'Auvergne et de la Corrèze pour Paris-Austerlitz, les 11 et 24 juin 1910.

Des trains spéciaux à prix réduits comprenant uniquement des voitures de 3<sup>e</sup> classe, seront mis en marche les 11 et 24 juin 1910 au départ de Neussargues et de Vic-sur-Cère pour Paris-Austerlitz et dans lesquels auront accès les voyageurs en provenance des gares des sections désignées ci-après.

Le retour individuel des voyageurs qui utiliseront ces trains spéciaux pourra s'effectuer par tous les trains du service ordinaire dans un délai de 90 jours à compter du jour du départ.

**PRIX DES PLACES (aller et retour)**

- Gares comprises entre Figeac (inclus) et La Capelle-Viescamp (inclus)..... 32 f. 10
- Gares comprises entre Arvant (inclus) et St-Denis-près-Martel (inclus)..... 31 f. 10
- Gares comprises entre Ste-Anastasia (inclus) et Condat-St-Amandin (inclus)..... 29 f. 10
- Gares comprises entre Neudun-St-Victor (inclus) et Vendes (inclus)..... 28 f. 10
- Gares comprises entre Lagnac (inclus) et Savennes-St-Etienne-aux-Clos (inclus) Riom-ès-Montagnes (inclus) et Bort..... 27 f. 10
- Gares comprises entre Bourgeade (inclus) et Giat (inclus) Le Mont-Dore (inclus) et Laqueuille (inclus), Sornac-St-Rémy, Ussel et Les Rosiers d'Égléons (inclus) et Eygurande-Merlines..... 26 f. 10
- Gares comprises entre Clermont-Ferrand (inclus) et La Moutte-Rochefort (inclus)..... 25 f. 10
- Gares comprises entre Charbonnières-les-Varennes (inclus) et Lapeyrouse (inclus), Létraide (inclus) et Auzances (inclus)..... 23 f. 10

La délivrance des billets aura lieu, d'une part, à Paris, à l'Agence des Trains Bonnet, 64, Boulevard Beaumarchais, et, d'autre part, aux gares de départ. Elle commencera à ces gares 3 jours au moins avant le départ des trains.

Il est accordé une franchise de 30 kilos de bagages par place.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur les prix des billets pour le transport des enfants.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales apposées dans les gares.

**Trains d'excursion dans le Midi**  
Paris-Toulouse, Paris-Agen, en 11 h. (Des trains analogues ont emporté en 1909, 6.000 voyageurs.)  
Ces trains partiront de Paris les 24 juin, 8, 12, 22, 29 juillet, 2, 4, 9, 12, 17, 24 août, 5, 7, 13, 15 septembre à 6 h. 50.  
Prix pour Périgueux-Brive : 29 fr. 60.

Prix pour Cahors-Gourdon-Figeac, 32 fr. 60.  
Prix pour Capdenac-Villefranche-d'Aveyron-Agen, 35 fr. 60.  
Prix pour Montauban-Albi-Tonneins, 37 fr. 60.  
Toulouse, 41 fr. 60 ; Carcassonne, 48 fr. 80 ; Narbonne, 53 fr. 45 ; Béziers, 55 fr. 50 ; Perpignan, 58 fr. 25. Foix, 48 fr. 15 ; Auch, 41 fr. ; Tarbes 47 fr. 25 ; Lourdes 48 fr. 85 ; Pau, 52 fr. ; Mont-de-Marsan, 46 fr. ; Gironde, 31 fr. 60.

Validité du billet, 90 jours ; Retour individuel à volonté ; 30 kilos de bagages. Les trains desserviront toutes les gares de la Haute-Garonne, du réseau du Midi, Lot, Dordogne, Tarn, Aveyron.

Trains de Toulouse et d'Agén sur Paris, les 8 et 22 juillet, 5 et 17 août, 2 et 23 septembre, desservant toutes les gares de la Haute-Garonne, du réseau du Midi, Lot, Tarn, Dordogne, Agén.

Mêmes prix, validité, retour, que ci-dessus.

8 jours à Paris pour toute personne ne partant d'une gare quelconque de la région ci-dessus désignée aux 6 dates indiquées aux conditions : Voyage chambre, table, visites journalières de Paris en voiture, théâtres et concerts, excursion à Versailles, prix net 120 francs par voyageur.

Envoi de l'Indicateur-Guide-Illustré contre mandat-poste 0 fr. 70 adressé COCULA, 223, Boulevard Raspail, Paris. Joindre un timbre de 10 centimes pour tout renseignement.

**Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE**

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du Jeudi qui précède la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1<sup>o</sup> Au départ de Paris et de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de **Savenay**, 100 fr. en 1<sup>re</sup> classe, et 75 fr. en 2<sup>e</sup> classe.

2<sup>o</sup> Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de **Savenay**, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 134 en 1<sup>re</sup> classe, et 0 fr. 09072 en 2<sup>e</sup> classe.

**Billets.** — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1<sup>er</sup>, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du **Croisic**

et de **Guérande à Châteauin** et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2<sup>o</sup> à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3<sup>o</sup>, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

**Validité.** — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur éprouve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Des réductions allant jusqu'à 50 % sont consenties en faveur des membres d'une même famille.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay, une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

**EXCURSIONS**

En Auvergne et dans le Limousin avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

**1<sup>o</sup> Billets d'excursions**

La Compagnie d'Orléans délivre, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, au départ des gares désignées ci-dessous et des gares intermédiaires, des billets d'excursions en Auvergne et dans le Limousin, à prix réduits, comportant les trois itinéraires A, B et C ci-après et valables 30 jours, avec faculté de prolongation d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement pour chaque période d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

**ITINÉRAIRE A**

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), Evaux-les-Bains (Bains d'Evau), Eygurande, La Bourboule (Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

**ITINÉRAIRE B**

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), Evaux-les-Bains (Bains d'Evau), Eygurande, La Bourboule (Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Arvant (via Vic-sur-Cère ou Riom-ès-Montagnes), Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

**ITINÉRAIRE C**

Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, La Bourboule (Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Arvant (via Vic-sur-Cère ou Riom-ès-Montagnes), Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

le, Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Arvant (via Vic-sur-Cère ou Riom-ès-Montagnes), Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive et Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche).

En plus de l'un des itinéraires ci-dessus, le billet d'excursions donne droit au trajet aller et retour entre l'une des gares de départ ci-après désignées et le point de contact correspondant à cette gare et relatif à l'itinéraire choisi.

**PRIX DES BILLETS**

GARES DE DÉPART	POINTS DE CONTACT	1 <sup>re</sup> CLASSE		2 <sup>e</sup> CLASSE	
		A	B	A	B
Paris	Vierzon	98	120	73	90
Orléans	de	86	108	64	81
Blois	de	86	108	64	81
Tours	de	91	113	68	85
Le Mans	de	103	123	77	94
Angers	de	103	123	77	94
Nantes	de	113	133	87	104

  

GARES DE DÉPART	POINTS DE CONTACT	1 <sup>re</sup> CLASSE		2 <sup>e</sup> CLASSE	
		A	B	A	B
Paris	Brive	88	110	64	80
Orléans	de	81	101	58	73
Blois	de	81	101	58	73
Tours	de	88	108	64	80
Le Mans	de	98	118	73	90
Angers	de	98	118	73	90
Nantes	de	108	128	83	100

**2<sup>o</sup> Cartes d'excursions en Auvergne**

La Compagnie d'Orléans délivre du 1<sup>er</sup> juin au 15 Septembre, au départ de Paris et des principales gares de son réseau, des cartes d'excursions en Auvergne à prix très réduits comportant la faculté de circuler à volonté sur les sections de Clermont-Ferrand à Eygurande, de Laqueuille au Mont-Dore, d'Eygurande à Aurillac d'Aurillac à Arvant de Neussargues à Bort (Corrèze), d'Aurillac à St-Denis-près-Martel et de St-Denis-près-Martel à Rocamadour.

Ces cartes donnent droit en outre : à un voyage aller et retour avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires de la gare de départ au point d'accès (Eygurande, St-Denis-près-Martel, Aurillac ou Rocamadour, selon le cas), et vice versa, par différents itinéraires ;

Il est délivré également des cartes de famille donnant droit à une réduction des prix des cartes individuelles variant de 10 % pour la seconde personne à 50 % pour la sixième et au-delà.

La durée de validité de ces cartes qui est de un mois peut être prolongée d'une ou deux périodes de 15 jours moyennant supplément.  
Pour permettre d'utiliser ces cartes au départ de toute autre gare du réseau d'Orléans, située en dehors des itinéraires désignés, il est délivré conjointement avec elles, des billets de parcours complémentaires, réduits de 40 %, et de même durée de validité du point de départ à une des gares situées sur les itinéraires des dites cartes.

En outre, il est délivré au départ de toutes les stations du réseau du Nord, pour Paris, conjointement avec les cartes d'excursions ci-dessus comportant Paris comme point de départ, des billets d'aller et retour valables un mois, susceptibles de prolongation et réduits de 25 % en 1<sup>re</sup> classe et de 20 % en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes.

Voitures de toutes classes, wagon-restaurant, wagons-lits avec salons-lits, lits et couchettes de Paris à La Bourboule et au Mont-Dore.

**A. WILCKEN**  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS  
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
89, BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI  
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
IL GARANTIT SON TRAVAIL  
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME  
Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT

**Grande Pharmacie de la Croix-Rouge**  
La plus importante Pharmacie de toute la région  
LA MIEUX APPROVISIONNÉE  
LA MIEUX ORGANISÉE  
Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe  
Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris  
Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot  
Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

**CAHORS** — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

**L'HUILE DE FOIE DE MORUE**  
jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile.  
Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

**PHOSPHIODE**  
à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des :  
**Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants**  
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.  
Prix du flacon... 3,50 ; de 1/2 litre... 6 fr.

**La PHOSPHIODE et le Corps médical**  
ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris  
« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.  
« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et « fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à « du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.  
« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements « ganglionnaires, fortifie les os.  
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.  
« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.  
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de Rhumatismes, de bronchites « aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.  
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les « bronches.  
Docteur ORTEL,  
de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE  
et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE — CAHORS  
Dépôt dans toutes les Pharmacies

**Imprimerie A. Coueslant**  
1, Rue des Capucins, CAHORS

**IMPRIMEUR :**  
De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue  
du Club Cévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux  
des Associations des Anciens Elèves :  
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,  
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,  
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière  
de nombreuses publications médicales, sténo-graphiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

**14 PRESSES**  
INSTALLATION  
A vapeur et à l'électricité.

**OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)**  
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

**CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS**

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

**CARTES DE VISITE**

PRIX MODÉRÉS